

Écrit par Nhoss

Vendredi, 07 Juin 2013 16:16 - Mis à jour Vendredi, 07 Juin 2013 16:20

---



Le 28 mai dernier était rendu public le **rapport** sur l'**e-cigarette** commandé par Marisol Touraine, Ministre de la Santé. Un rapport

, très attendu par

la toute jeune industrie de la

**cigarette électronique**

et ses utilisateurs

, qui compile les connaissances actuelles sur ce phénomène social, économique et de santé publique.

Nhoss, entreprise française créée en 2010 et marque montante du secteur avec 700 000 produits vendus en 2012

,

a

bien entendu

examiné de près

les

conclusions

d'experts issues du volumineux rapport de l'OFT

(Office Français de prévention du Tabagisme)

.

Fort est de constater que Nhoss, grâce à sa politique de transparence et de relation de confiance avec

ses

usagers, a su

très tôt

se positionner

en échos

Écrit par Nhoss

Vendredi, 07 Juin 2013 16:16 - Mis à jour Vendredi, 07 Juin 2013 16:20

---

des  
préconisations émises

«

avec le soutien de la Direction générale de la Santé

»

.

Notamment par sa présence dans 5000 points de vente sur le territoire national, en partenaire privilégié des buralistes, lui conférant déjà sa place dans le réseau de revendeurs agréés recommandé dans le rapport

.

Et en étant un des premiers distributeurs français de cigarettes électroniques qui supervise l'ensemble de sa chaîne de production,

Nhoss

peut

répondre

aux

exigences

de qualité

soulevées

.

Elle soumet en effet ses produits à la vérification par le LNE (Laboratoire National d'Essais), garante de fiabilité et légitimité

reconnu

par le rapport. Elle met également en tête de ses priorités son engagement sur la voie du développement durable avec son

dispositif de recyclage

des produits usagers et des batteries, en particulier.

Quant aux deux mesures mises en avant par les médias à la publication du rapport, à savoir : l'es

interdiction

s

d'usage de l'e-cigarette dans les lieux publics et de vente aux mineurs

,

## Nhoss'inscrit dans les recommandations du Rapport de l'OFT sur la cigarette électronique

Écrit par Nhoss

Vendredi, 07 Juin 2013 16:16 - Mis à jour Vendredi, 07 Juin 2013 16:20

---

Nhoss  
peut se  
targuer  
d'avoir pris les devants

.

Elle a en effet toujours recommandé à ses utilisateurs de rester vigilants par rapport au flou juridique qui suscitait des discours contradictoires sur le vapotage dans les lieux publics, et donc d'adopter un comportement prudent et respectueux

.

Et dans son choix d'une approche responsable de la commercialisation de la cigarette électronique, Nhoss n'a pas attendu l'officialisation de l'interdiction de la vente aux mineurs pour spécifier clairement sur ses packagings que ses produits leur sont interdits.

Nhoss s'adresse à des adultes fumeurs. Une mention relative à la teneur en nicotine et aux risques de dépendance est aussi spécifiée sur tous les emballages.

Convaincue de l'alternative salubre que représente la cigarette électronique pour des millions de fumeurs désireux de se débarrasser des réels méfaits de la cigarette, la société Nhoss s'inscrit ainsi dans la réglementation globale qui sera mise en place par le Ministère de la Santé.

## **Nhoss'inscrit dans les recommandations du Rapport de l'OFT sur la cigarette électronique**

Écrit par Nhoss

Vendredi, 07 Juin 2013 16:16 - Mis à jour Vendredi, 07 Juin 2013 16:20

---